

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

# REUNION QUALITEVET

## MERCREDI 2 DECEMBRE 2015

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**DEBUT DE LA REUNION – 14 H 00**

#### PRESENTS

Eric Guaguère – Jean François Rousselot - AFVAC Corinne Bisbarre - CNOV Gilles Bourdoiseau - VETAGROSUP Patrick Bourdeau - ONIRIS Catherine Boivert - ENV TOULOUSE	Christophe Brard – Jacqueline Bastien - SNGTV Laurent Perrin - SNVEL Claude Beata - ZOOPSY Jerôme Defachelles - QUALITEVET Julien Faisnel - DGAL
--	--

#### ABSENTS EXCUSES

Michel Baussier – Jacques Guerin - CNOV Jean Yves Gauchot – Claire Scicluna - AVEF Stéphane Martinot – Vanessa Neto - VETAGROSUP Dominique Buzoni –Gatel - ONIRIS	Samuel Boucher - SNVECO Pierre Buisson - SNVEL Isabelle Chmitelin – ENV TOULOUSE Marie-Laure Metayer - DGAL
--	--

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

### ABSENTS

Corinne Jaureguy - SNVECO Patrick Perrin - SERVICE DE SANTE DES ARMEES Jean-Michel Picard - DGAL Benoit Assemat - FSVF Deborah Infante Lavergne - SNISPV	Ghislaine Jançon - CNOV François Gary - PHYLUM Catherine Roy - ALARA RISK Pierre Sans - ENVT
--	---

### **ACCUEIL DES PARTICIPANTS PAR LE PRESIDENT JEAN FRANÇOIS ROUSSELOT**

#### **TOUR DE TABLE ET PRESENTATIONS**

### **1- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG DU 16 MARS 2015**

Quelques modifications et corrections d'erreurs sont demandées :

- Mettre le nom des présents avant leur fonction
- Page 5 : erreur sur le prénom de Catherine Boivert (et non Janine)

Le compte-rendu de l'AG du 16 mars 2015 est validé sous réserve des modifications suscitées

### **2- RAPPORT MORAL – JEAN-FRANÇOIS ROUSSELOT (cf. annexe)**

- ❖ La réunion du 16 mars 2015 a permis de définir les modalités de mise en ligne du Guide des Bonnes Pratiques du Médicament Vétérinaire (GBPMV). Ce guide sera d'accès gratuit pour toute la profession et pour les étudiants des écoles vétérinaires.

Un groupe de travail en charge du projet de dématérialisation a été défini.

Il a été décidé que le budget du projet devait rester inférieur à 30 000 euros, les frais de fonctionnement annuels ne devant pas dépasser 4000 euros.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

L'ossature du site a été mise au point lors d'une réunion du groupe de travail le 2 juin.

A ce jour, la mise en ligne est pratiquement finalisée ; la dernière phase, consacrée aux tests, réclamera la participation de tous les membres de Qualitévet.

- ❖ Le dossier consacré aux anesthésiques volatils, piloté par Claire Sicluna, est en cours.
- ❖ La réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre doit permettre d'engager la discussion pour définir de futurs projets.

### **3- RAPPORTS D'ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL**

Chaque groupe de travail fera son compte rendu-rendu en réunion de Conseil d'Administration.

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

## CONSEIL ADMINISTRATION

**DEBUT DU CA – 14 H 30**

### PRESENTS

Eric Guaguère – Jean François Rousselot - AFVAC Corinne Bisbarre - CNOV Gilles Bourdoiseau - VETAGROSUP Patrick Bourdeau - ONIRIS Isabelle Chmitelin représentée par Catherine Boivert - ENV TOULOUSE	Christophe Brard – Jacqueline Bastien - SNGTV Laurent Perrin - SNVEL Claude Beata - ZOOPSY Jerôme Defachelles - QUALITEVET Julien Faisnel - DGAL
--	--

### ABSENTS EXCUSES

Michel Baussier – Jacques Guerin - CNOV Jean Yves Gauchot – Claire Scicluna - AVEF Stéphane Martinot – Vanessa Neto - VETAGROSUP Dominique Buzoni –Gatel - ONIRIS	Samuel Boucher - SNVECO Pierre Buisson - SNVEL Gérard Muller - ZOOPSY Marie-Laure Metayer - DGAL
--	---

### ABSENTS

Corinne Jaureguy - SNVECO Patrick Perrin - SERVICE DE SANTE DES ARMEES Jean-Michel Picard - DGAL Benoit Assemat - FSVF Deborah Infante Lavergne - SNISPV	Ghislaine Jançon - CNOV Marc Verneuil - AFEP François Gary - PHYLUM Catherine Roy - ALARA RISK Pierre Sans - ENVT
--	---

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

### **1 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 16 MARS 2015**

Le compte-rendu du CA du 16 mars 2015 est validé sous réserve des modifications citées dans le PV de l'AG

### **2- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION TELEPHONIQUE DU 14 AVRIL 2015**

Le compte-rendu de la réunion téléphonique du 14 avril 2015 est validé

### **3 – DEMATERIALISATION DU GBPMV – Jérôme Defachelles**

Le site est une réussite ; il est agréable et esthétique, son contenu est attirant et lisible. Il est utilisable avec les dernières versions actualisées des navigateurs (Google chrome, ...)

**Le nom de domaine choisi est : [GBPMV.vet](http://GBPMV.vet)**

L'informatisation du GBPMV est en cours de finalisation. Elle permettra de suivre les évaluations des praticiens, de savoir combien ont initié la démarche et de sortir des statistiques nationales, régionales, départementales pour chaque filière et chaque item.

L'entrée dans le site se fera par le biais du SAS ordinal ; il sera donc indispensable de trouver une solution à l'accès pour les enseignants non-inscrits à l'Ordre.

#### **3.1 - Présentation du site test**

Le site est conçu pour être entièrement administré par Qualitévet, sans nécessité d'aide extérieure.

Il permet avant tout de réaliser une évaluation : ces évaluations se font fiche par fiche, et peuvent être filtrées en questions réglementaires ou questions « point critique ». La sauvegarde se fait au fur et à mesure, avec possibilité de reprise ultérieure. Un délai d'un mois est fixé pour répondre et valider, mais chaque professionnel peut réaliser autant d'évaluations que désirées, ce qui permet de travailler par blocs successifs.

Le GBPMV permet d'ores et déjà d'enregistrer les établissements concernés et les vétérinaires en exercice au sein de chaque établissement. Les 23 fiches saisies pourront être éditées au format PDF. Le travail réalisé a inclus une recherche par mots-clés avec classement des fiches apparaissant par

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

degré de pertinence. Des liens vers des sites tels que Légifrance sont présents, ainsi que des liens menant à d'autres fiches. Les diagrammes tracent le médicament au sein des établissements de soins et renvoient vers les fiches.

### **3.2 - Reste à faire**

- ❖ Créer une page Grand Public
- ❖ Terminer la rédaction des aides
- ❖ Une FAQ (foire aux questions) sera intégrée dans la partie sécurisée afin de trouver rapidement réponses aux questions les plus fréquemment posées sans déranger l'administrateur.

### **3.3 - La phase test**

Un guide des tests sera rédigé par Jérôme Defachelles.

Ces tests seront réalisés par les membres de Qualitévet ainsi que par 4 testeurs par filière professionnelle (ruraux traditionnels – ruraux productions organisées – équins – canins) : 2 « naïfs » et 2 « initiés ».

Quand les tests pourront être lancés, il sera nécessaire de recruter ces testeurs pour chaque filière. Pour chaque école vétérinaire il faudra recruter un enseignant et un étudiant.

Les remarques attendues concernent les lacunes, les paragraphes à compléter, les liens inactifs. La longueur des textes étant conditionnée par l'utilisation possible sur des tablettes ou des I Phone, il n'est pas possible de dépasser un certain nombre de caractères. De même, le visuel et l'architecture globale ne pourront pas être modifiés.

Il faudra prévoir une relecture à visée uniquement rédactionnelle afin d'adapter la cohérence générale de la rédaction, de faire des ajustements vers un langage soutenu et de vérifier l'orthographe. Eric Guaguère propose de confier ce travail à Arnaud Muller.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

### 3.4 - Questions – Echanges

❖ *Concernant les Ecoles vétérinaires :*

L'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort, pour des raisons budgétaires, ne cotise plus à Qualitévet depuis 2 ans. Il faudrait tenter de la faire revenir dans la dynamique, avec comme argument le fait que les étudiants pourront avoir accès au GBPMV, comme c'est le cas pour le Guide Phénix.

Une requête est faite en direction des autres écoles pour faire découvrir ces deux outils à l'ENVA

❖ *Le choix d'un acronyme comme nom de domaine permettra-t-il une recherche facile ? ne peut-on envisager d'y adjoindre des mots-clés ?*

Les termes « médicaments vétérinaires » ramènent automatiquement vers des sites marchands. La page d'accueil du site GBPMV contiendra des mots-clés permettant de rapidement remonter sur ce nom de domaine dans Google.

Le choix de nom de domaine GBPMV.vet est entériné

- ❖ *Médicaments anticancéreux ?* le GBPMV ramène au lien du Guide Ordinal
- ❖ *Antibiotiques critiques ?* la partie du guide les concernant sera réactualisée en fonction des nouvelles législations.

### 3.5 – Financement (points 4 et 5 de l'ODJ)

- ❖ **Le compte courant** de Qualitévet a un solde créditeur de 21000 €
- ❖ **Qualitévet a réglé à PROXYM 7500 €** à la commande. Reste un solde de 8000 € HT, plus le supplément en lien avec la commande additionnelle décidée en réunion de groupe de travail ce matin 2 décembre 2015. La facture de PROXYM est importante mais comblée par la participation de la DGAL au projet. Les comptes sont donc à l'équilibre.

Des frais d'hébergement du site sont à prévoir pour les années à venir. Ils s'élèveraient à 20 € mensuels pour chaque organisme professionnel.

- ❖ **Restent les frais de mission de Jérôme Defachelles**, réglés directement par Qualitévet.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

Jérôme Defachelles doit envoyer sa facture au Trésorier de Qualitévet

- ❖ **Restent aussi les indemnisations des personnes** s'étant impliquées dans le groupe de travail.

Les membres de Qualitévet participant au Groupe de travail du GBPMV doivent envoyer leurs notes de frais.

- ❖ **Participation des ENV :**

**ENV Toulouse :** une convention a été signée pour une participation de 1000 €

Il est cependant notifié que la participation de l'ENVT est acquise dans les conditions mentionnées dans la convention qui a été signée, notamment à la condition que les étudiants et les vétérinaires des ENV puissent avoir accès au guide en ligne.

**ONIRIS :** Qualitévet doit être présentée afin d'être connue de la nouvelle équipe dirigeante. Patrick Bourdeau se propose de servir d'intermédiaire pour présenter Qualitévet et plus particulièrement le travail réalisé sur le GBPMV, outil intéressant pour la formation des étudiants. Pour Oniris, la dépense s'élèverait à la cotisation annuelle (500 €) et la participation au GBPMV (1000 €).

**VETAGROSUP :** la facture de participation au GBPMV sera envoyée à Gilles Bourdoiseau qui la transmettra au directeur.

- ❖ **Engagements de financement des organismes professionnels composant Qualitévet :**

Pour mémoire, les engagements respectifs annoncés lors de la réunion du 07/07/2014 sont :

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

<b>QUALITEVET 07/07/2014</b>						
Projet de dématérialisation du guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire						
		30 000 € la première année 3800 € /an				
<b>Organisation</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Investissement initial</b>		<b>Maintenance Hébergement</b>		<b>% du financement par les OPV</b>
		Min	Max	Min/an	Max/an	
<b>AFVAC</b>	<i>E Guaguère abst excusé - JF Rousselot</i>	3000	5000	100	300	16,50%
<b>AVEF</b>	<i>JY Gauchot</i>	1000	1500			5,50%
<b>CSOV</b>	<i>C Bisbarre</i>	5000	5000	NON	NON	27,50%
<b>DGAL</b>	<i>CM Ferreira absent</i>	5000	5000			
<b>ENVT</b>	<i>C Bolvert</i>	1000				
<b>Oniris</b>	<i>P Bourdeau absent</i>	1000				
<b>SNGTV</b>	<i>C Brard J Bastien</i>	5000	10000	300	500	27,50%
<b>SNVECO</b>	<i>S Boucher abst excusé</i>	1200	1200	?	?	6,60%
<b>SNVEL</b>	<i>P Bulsson</i>	2500	5000			13,70%
<b>Vet Agro sup</b>	<i>GBourdoiseau abst excusé</i>	1000	2000	200	300	
<b>ZOOPSY</b>	<i>C Béata</i>	500	500			2,70%
<b>QUALITEVET</b>	<i>JF Rousselot</i>	10 000				
<b>Total en euros</b>		<b>36200</b>	<b>35200</b>	<b>600</b>	<b>1100</b>	
<b>Total des OPV</b>		<b>18200</b>				100% <sub>6</sub>

### 3.6 - Notion de certification (point n°10 de l'ODJ)

#### *Présentation de Jacqueline Bastien :*

Le GBPMV permet à chaque établissement de s'évaluer, mais certains désirent accéder à une reconnaissance dont le référentiel est le guide. Lorsque ces établissements sont reconnus conformes par le comité de pilotage, ils reçoivent une affiche attestant de leur conformité à une « charte », validée par Qualitévet et présentée à l'Ordre des vétérinaires.

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

Cette charte peut-elle être mentionnée sur les documents professionnels afin d'assurer plus de lisibilité aux établissements ayant fait l'effort de faire la démarche?

❖ **Le comité de pilotage de certification est constitué de :**

- un collège d'experts (Xavier Mahler + un assesseur)
- un collège d'utilisateurs
- un collège de praticiens (2 SNGTV, 1 AFVAC et 1 AVEF)
- la DGAL et le CNOV ne pouvant être juges et partie, n'ont pas désiré faire partie de ce comité de pilotage.

La démarche de certification suppose un engagement pour 3 ans, renouvelable, la première année imposant un audit physique de l'établissement, les années 2 et 3 prévoyant une évaluation sur dossier. Un règlement de reconnaissance a été établi ainsi que différentes conventions.

Cette démarche de certification concerne actuellement environ 10 structures, soit entre 100 et 150 vétérinaires, travaillant principalement en productions organisées, la plupart du temps en réseaux. Ce sont des professionnels habitués à travailler en « assurance qualité » et donc coutumiers des audits.

Il peut cependant être considéré comme anormal que les structures qui se lancent dans la démarche n'en obtiennent pas la reconnaissance, même si cela doit obligatoirement être une reconnaissance limitée dans le temps.

❖ **Intérêts pour la profession vétérinaire :**

- certains distributeurs (comme Carrefour) interrogent les opérateurs des filières industrielles sur leur engagement dans la démarche qualité et l'utilisation raisonnée des antibiotiques. La reconnaissance des établissements vétérinaires en charge de ces filières permettrait à ceux-ci d'apporter la preuve qu'ils sont engagés dans cette démarche et d'accéder à de nouveaux marchés ;
- quelques vétérinaires indépendants et quelques GIE sont actuellement en demande de certification ;
- dans le cadre du plan Ecoantibio, la SNGTV commence à signer des chartes de bonnes pratiques d'antibiothérapie avec certaines filières (volailles, lapins, veaux de boucherie) ;
- enfin, la démarche qualité pourrait un jour être rendue obligatoire par l'administration ou les distributeurs.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

❖ **Discussion :**

Qualitévet est un outil qui a toujours refusé de devenir organisme de certification. De plus, et même si les audits sont réalisés de façon extrêmement professionnelle et sérieuse, Qualitévet ne peut pas entrer en compétition avec les missions et prérogatives de l'Ordre des vétérinaires : Qualitévet propose, l'Ordre dispose.

La question est de savoir de quelle façon on peut se prévaloir d'une certification dans le respect de la législation ?

- Depuis la publication du nouveau Code de déontologie, la communication est libre à condition qu'elle soit loyale. Les outils d'affichage de la certification doivent-ils être validés par l'Ordre ?
- Quel est l'avis du CNOV concernant la reconnaissance de la certification ? Doit-il entamer une réflexion à ce sujet ?
- Une certification est différente d'un diplôme, pour lesquels il existe, au sein du CNOV, une « commission des titres et diplômes ».
- Quelle est la place d'une certification face à l'enseignement général ?
- Quelle est la lisibilité exacte des termes de certification, accréditation, en inflation constante ?
- Se pose aussi le problème de la perception de la notion de certification par les clients, les assureurs, les CROV et les DDPP en cas de conflit : Il ne faut pas ouvrir un « marché de la certification », dans lequel des sociétés à visée marketing (et non technique) risquent de s'engouffrer.

Il convient de se recentrer sur la finalité de Qualitévet, qui se place avant tout dans une démarche d'amélioration continue des professionnels vétérinaires.

Qualitévet décide de se mettre à la disposition de l'Ordre des vétérinaires pour monter un dossier permettant d'émettre un avis sur cette certification et son affichage.

Un courrier formel posant la question sera donc envoyé au CNOV.

#### **4. LE POINT SUR LE GUIDE PHENIX DE L'EUTHANASIE (point 9 de l'ODJ)**

La question est posée de permettre l'accès au Guide Phénix via le portail de l'Ecole de Maisons-Alfort, un enseignant proposant d'intégrer les sources au site de l'ENVA.

Il est rappelé que l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort n'est pas membre de Qualitévet, maître d'ouvrage du Guide Phénix.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

La réponse à la demande est négative

Les étudiants pourront avoir accès au Guide Phénix via le SAS Ordinal lorsque les Ecoles auront fait les démarches vis-à-vis du CNOV afin qu'ils puissent obtenir un pré-numéro ordinal.

## **5. PROJETS (point 11 de l'ODJ)**

### **❖ Qualité des analyses et de la démarche laboratoire dans les structures d'exercice vétérinaires :**

De plus en plus d'établissements de soins vétérinaires font un certain nombre d'analyses en interne et la qualité du résultat rendu n'est à ce jour pas évaluée.

La démarche Qualitévet concernerait donc les bonnes pratiques à mettre en œuvre, ceci afin d'anticiper notamment le risque de réglementation en matière de contrôles des appareils de biologie.

L'arrêté « antibiotiques critiques » va imposer une recherche (isolement / identification du germe) et la réalisation d'un antibiogramme. L'arrêté prévoit que cet examen soit fait selon des normes précises, et un grand nombre de praticiens désirent s'engager dans la démarche.

Des travaux sont en cours qui concernent la réglementation et la reconnaissance officielle des Laboratoires Vétérinaires. La DGER étudie la création d'un DESV d'analyses de laboratoires, ce qui est peut-être un non-sens au regard de la multiplicité des spécificités des analyses de laboratoire : parasitologie / anatomopathologie / hémato-biochimie / microbiologie ; des DESV existent déjà pour certaines de ces spécialités.

Le projet de Qualitévet serait de rédiger un guide non-opposable sur la réalisation des analyses vétérinaires dans les structures d'exercice professionnel, répondant au concept « du prélèvement à l'analyse »

Il s'agirait de travailler avec les organisations professionnelles et les laboratoires déjà existants afin d'aborder l'aspect qualité de prélèvement, précautions à prendre durant les manipulations de germes potentiellement pathogènes, les notions de spécificité et de sensibilité. Le but serait d'éduquer les professionnels à appliquer de bonnes démarches d'analyses (plutôt que d'aborder les techniques de réalisation).

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>	<b>Approuvé par</b>
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

Il faudra donc identifier pour chaque analyse, chaque étape, les points critiques et les démarches de bonnes pratiques.

❖ **L'Hygiène au sein des établissements de soins vétérinaires :**

Il s'agit d'aborder la notion d'hygiène dans le cadre de l'activité vétérinaire, donc dans les établissements, les véhicules professionnels, ...

L'enseignement de la notion de Biosécurité a été envisagé par les écoles : Lyon est assez avancé dans le projet, Nantes un peu moins. A Alfort, Philippe Vincent a rédigé un manuel.

Le projet de ces dossiers (analyses de laboratoires et hygiène) sera présenté au CNOV afin d'obtenir son accord pour lancer les travaux.

❖ **Bien-être animal :**

La question posée est de savoir si la notion de bien-être animal serait matière à un projet de Qualitévet. L'assemblée partage l'avis que, pour l'instant, il est trop tôt pour mener un projet de guide de bonnes pratiques, car même si le sujet présente une importante interface sociétale, la profession en est encore au stade de l'appropriation et de l'information.

De plus, il sera intéressant de connaître la position ordinale en matière de certification avant d'envisager d'éditer d'autres guides de bonnes pratiques.

## **6. VISIBILITE DE QUALITEVET – SITE ORDINAL (point 7 de l'ODJ)**

- Le Guide Phénix de l'euthanasie est déjà disponible sur le site de l'Ordre
- Qualitévet pourrait être présentée dans les ressources réglementaires : Corinne Bisbarre se charge de rédiger une présentation et de demander son intégration.
- En fin de travail de dématérialisation du GBPMV, Qualitévet demandera à ce qu'un lien soit créé.

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet

	<b>QUALITEVET</b>	<b>Direction Compte-rendu</b>	N° 2 décembre 2015
		<b>A.G. ET C.A. du 2 décembre 2015</b>	Date de diffusion 11 mai 2016

### CONCLUSION :

La parole est donnée à Julien Faisnel, de la DGAL, qui participait à une réunion de Qualitévet pour la première fois ; il remarque que de nombreuses organisations professionnelles se sont désormais engagées dans des projets de démarche qualité, ce qui est un bien pour la profession. La DGAL maintiendra sa participation à Qualitévet, même si elle est moins « conductrice » sur les autres projets que dans le dossier médicament vétérinaire et le plan Ecoantibio.

Pour la DGAL, l'interrogation du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires à propos de la certification GBPMV et de l'affichage de celle-ci est très intéressante.

De la même façon, le projet de travail sur la biologie vétérinaire et les analyses menées au sein des établissements de soins est d'un réel intérêt.

### PROCHAINE REUNION DES MEMBRES DE QUALITEVET

Deux dates ont été retenues : le mardi 10 mai 2016 ou le mercredi 11 mai 2016.

Un mail de sondage a été envoyé depuis, auquel chacun a pu répondre et donner ses impératifs.

**La prochaine Assemblée Générale + Conseil d'Administration**

**de Qualitévet se tiendront le**

**MERCREDI 11 MAI 2016 DE 14 h 00 à 17 h 00**

**Au siège du CNOV – 34 rue Breguet – 75 011 PARIS**

**Salle Ovale**

**FIN DE LA REUNION A 17 H 30**

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA Qualitévet